

Comment voter ?

L'Assemblée générale de la Sacem se tiendra le mardi 20 juin 2023. Le vote s'effectue uniquement en ligne. Cette notice vous détaille les différentes étapes : accès et connexion au site dédié, modalités de vote...

Pour toute assistance technique, n'hésitez pas à nous contacter :

Catherine Tardif : 01 47 15 47 10 ou catherine.tardif@sacem.fr

Vincent Tarrade : 01 47 15 47 19 ou vincent.tarrade@sacem.fr

1. MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE NUMÉRO DE PERSONNE

Pour accéder au site de vote, vous devez **vous munir au préalable de votre numéro de personne** (*identifiant personnel unique attribué par la Sacem*) qui figure :

- Sur votre relevé de droits d'auteur
- Dans [votre espace membre](#) sur le site sacem.fr, rubrique « **Mes identifiants Sacem** » (voir l'annexe détaillée page 14).

2. ACCÉDEZ AU SITE DE VOTE

- **Vous êtes créatrice/créateur et/ou éditrice/éditeur**, vous pouvez accéder au site de vote :

- **Soit depuis [votre espace membre sur sacem.fr](#)**

Des difficultés pour vous connecter à votre espace membre ? 01 47 15 47 15 ou societaires@sacem.fr

- **Soit directement depuis ce lien :** <https://vote0.slib.com/AG-SACEM>

- **Vous êtes héritière/héritier**

Connectez-vous directement au site de vote : <https://vote0.slib.com/AG-SACEM>
(cf. procédure page 3 de ce document).

Ou en contactant la **hotline** au +33 1 89 20 38 24 (7h/23h – **jours ouvrés**) afin d'obtenir vos identifiant et mot de passe.

A) Depuis votre espace membre sur sacem.fr

Saisissez vos **identifiant et code d'accès habituels** afin d'accéder au site de vote :

*Si vous avez oublié vos identifiant et code d'accès, cliquez sur **> Identifiants oubliés.***

Une fois identifié, sur la page d'accueil de votre espace membre, **cliquez sur le bouton** 

Vous êtes redirigé sur le site de vote.

B) Directement depuis le site de vote

Cliquez sur le lien suivant ou saisissez-le dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet :
<https://vote0.slib.com/AG-SACEM>

3. OBTENEZ VOS IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE DE VOTE

Une fois sur le site de vote, la page suivante apparaît :



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 20 JUIN 2023

Le vote est ouvert du mardi 30 mai 2023 (9h00) au mardi 20 juin 2023
(à la clôture des votes annoncée par le Président du Conseil d'administration en séance)

Pour des raisons de sécurité informatique renforcée, il est nécessaire que vous demandiez vos code identifiant et mot de passe associé.

Pour cela :

- Cliquez sur le bouton **DEMANDE DES IDENTIFIANTS DE VOTE** : vous devrez saisir votre **numéro de personne** (identifiant personnel unique attribué par la Sacem) qui figure sur votre relevé de droits d'auteur ou sur votre espace « Membre » sur le site sacem.fr (rubrique « Mes identifiants »), votre **code postal de résidence** et **adresse email** ou le numéro de téléphone portable que vous avez communiqué à la Sacem.

Pour toute aide technique, vous pouvez consulter le guide en [cliquant ici](#).

En cas de difficultés ou de non-concordance avec les données enregistrées dans notre base informatique, vous pourrez obtenir vos identifiant et mot de passe en contactant la hotline 01 89 20 38 24.

- Ou bien contactez la hotline (7h-23h – jours ouvrés / Numéro +33 1 89 20 38 24).
- Saisissez vos identifiant et mot de passe personnels qui vous ont été envoyés par email ou SMS :

Identifiant :

Mot de passe :

SE CONNECTER

*Si vous avez reçu une **procuration**, veuillez entrer ci-dessus les codes reçus pour accéder aux bulletins de vote.*

Vos informations sont traitées et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour la mise en œuvre du vote électronique pour l'Assemblée générale de la Sacem sur la base de l'article L.323-8 du Code de la propriété intellectuelle.

Le dispositif proposé par le prestataire Election-Europe by SLIB assure la confidentialité et la sécurité du processus de vote électronique, conformément aux recommandations de la CNIL.

Tout défaut de réponse entraîne l'impossibilité d'enregistrer vos instructions de vote.

Vos informations sont conservées pendant la durée des prescriptions légales en matière de recours. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation que vous pouvez exercer par voie électronique, en remplissant le formulaire disponible dans la rubrique « [Politique de confidentialité](#) » sur www.sacem.fr

Pour obtenir vos identifiants, merci de cliquer sur **> Demande des identifiants de vote.**

La page suivante s'affiche :


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 20 JUIN 2023
*Le vote est ouvert du mardi 30 mai 2023 (9h00) au mardi 20 juin 2023
(à la clôture des votes annoncée par le Président du Conseil d'administration en séance)*

Récupération de vos identifiant et mot de passe de vote

Pour recevoir vos identifiant et mot de passe de vote, veuillez renseigner votre **numéro de personne** (identifiant personnel unique attribué par la Sacem) qui figure sur votre relevé de droits d'auteur ou sur votre espace « Membre » sur le site sacem.fr (rubrique « Mes identifiants »), ainsi que votre code postal de résidence :

Numéro de personne :

Code postal de résidence :

- Pour les éditeurs, il s'agit des numéro de personne et code postal de la société d'édition.
- Pour les personnes résidant à l'étranger et n'ayant pas de code postal, merci de saisir ETRANGER.

et à votre convenance votre adresse email **OU** le numéro de téléphone portable que vous avez communiqué à la Sacem :

Email :

OU

Numéro de téléphone :

En cas de difficultés ou de non-concordance avec les données enregistrées dans notre base informatique, vous pourrez obtenir vos identifiant et mot de passe en contactant la hotline au 01 89 20 38 24.

Vous êtes invité(e) à renouveler cette opération autant de fois que vous êtes habilité(e) à voter. A titre d'illustration :

- Vous êtes créateur, créatrice et également éditeur, éditrice (2 votes)
- Vous êtes créateur, créatrice - éditeur, éditrice et également héritier, héritière (3 votes)
- Vous êtes créateur, créatrice ou éditeur, éditrice ayant reçu jusqu'à 5 procurations maximum (2 à 6 votes).

Merci de renseigner les informations demandées et cliquer sur **> Valider**

- Si les réponses sont exactes, vous avez reçu vos identifiant et mot de passe sur votre adresse électronique **ou** votre numéro de téléphone portable.
- En cas de difficultés ou de non-concordance avec les données enregistrées dans notre base informatique, vous pourrez obtenir vos identifiant et mot de passe en contactant la hotline de notre prestataire pour le vote électronique : **01 89 20 38 24**.

Vous êtes alors invité à **saisir vos identifiant et mot de passe** :

Saisissez vos identifiant et mot de passe personnels qui vous ont été envoyés par email ou SMS :

Identifiant :

Mot de passe :

SE CONNECTER

Après saisie de vos identifiant et mot de passe, la page suivante apparait :

Vous pouvez voter.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 20 JUIN 2023
*Le vote est ouvert du mardi 30 mai 2023 (9h00) au mardi 20 juin 2023
(à la clôture des votes annoncée par le Président du Conseil d'administration en séance)*

Chère associée, Cher associé,

Bienvenue sur votre site de vote sécurisé.

Vous pouvez exercer votre droit de vote du **mardi 30 mai 2023 (9h00) au mardi 20 juin 2023 à la fin des débats de l'Assemblée générale.**

(La clôture des votes étant annoncée en séance par le Président du Conseil d'administration et ne pouvant être prévue avec précision, nous vous recommandons de voter au plus tard à 16h30 le 20 juin 2023).

Cette année, vous êtes invité(e) à voter par voie électronique pour les **3 scrutins** suivants :

- **1er vote** : les élections des membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et de la Commission des programmes
- **2ème vote** : l'approbation des décisions et résolutions
- **3ème vote** : l'approbation des modifications des Statuts et du Règlement général de la Sacem et du Règlement du RAES

Vous avez la possibilité de voter en une ou plusieurs fois. Vous pourrez imprimer, si vous le souhaitez, la page d'accusé de réception de chacun de vos votes.

Vous pouvez voter pour chaque scrutin ci-dessous.
Cliquez sur le scrutin pour lequel vous souhaitez voter.
Dès lors que votre vote a été confirmé, l'intitulé de l'élection passe du violet au gris.

Il vous reste 3 vote(s) à exprimer.

**LES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET
DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES**

LES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

**LES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE LA SACEM ET AU RÈGLEMENT DU RAES**



©2003-2023 - Election Central® by SLIB - Droits de reproduction réservés

4. EXPRIMEZ VOS VOTES

Pour voter pour le premier scrutin (les élections des membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et de la Commission des programmes), merci de **cliquer sur** :

LES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE LA
COMMISSION DES PROGRAMMES

Extrait de la page présentant l'ensemble des candidats :

Pour voter, merci de **cocher la case figurant devant le(s) candidat(s) retenu(s)**.
Pour consulter la notice de présentation du candidat, merci de cliquer sur son nom.

The screenshot shows the voting interface for the Sacem general assembly. At the top, the Sacem logo and the text 'Ensemble faisons vivre la musique' are visible. The main heading is 'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 20 JUIN 2023', with the voting period from May 30 to June 20, 2023. The first voting point is for the elections of the Council of Administration, the Board of Supervisors, and the Program Commission. Instructions state that candidates are listed by college and alphabetically, and that voters can click on a name to view their presentation notice. A 'VOTER' button is mentioned for final validation. The 'CONSEIL D'ADMINISTRATION' section lists six members to be elected for three years (two authors, two composers, two editors) and one member to be elected for two years. A note specifies that voters should mark up to two authors, two composers, two editors, and one author-realizer. Below this, the 'Conseil d'administration - Auteurs, Autrices' section is shown, with a limit of 2 candidates for 3 years. Three candidates are listed with checkboxes: ANAIS Elisabeth, BERTRAN Vanessa, and KOCOUREK Frédéric. A red arrow points from the text above to the checkboxes.

Vous pouvez **contrôler vos choix** en cliquant sur **> SUIVANT**.

This screenshot shows the bottom part of the voting page. It includes a 'RETOUR' button and a 'SUIVANT' button, with a red arrow pointing to the 'SUIVANT' button. Below the buttons, the text reads: 'Vous pouvez contrôler vos choix en cliquant sur « SUIVANT ». Cliquez ensuite sur le bouton « VOTER » pour valider définitivement votre bulletin.' At the bottom, there is a logo for 'ELECTION-EUROPE by SLIB' and the copyright notice: '©2003-2023 - Election Central® by SLIB - Droits de reproduction réservés'.

Dès que vous aurez validé le bulletin de vote en cliquant sur le bouton **> VOTER**, vous recevrez **un accusé de réception** de la prise en compte du vote. **Vous pouvez l'imprimer si vous le souhaitez.**

Le bulletin a été déposé dans l'urne de vote électronique et a été automatiquement crypté :

sacem
Ensemble faisons vivre la musique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 20 JUIN 2023
Le vote est ouvert du mardi 30 mai 2023 (9h00) au mardi 20 juin 2023
(à la clôture des votes annoncée par le Président du Conseil d'administration en séance)

Merci, Prenom Nom 387400.

Votre vote pour les élections des membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et de la Commission des programmes a été enregistré le 24 mai 2023 à 19:01 UTC+2.

Il vous reste 2 vote(s) à exprimer.

Veuillez cliquer sur SUIVANT voter sur le(s) scrutin(s) restant(s).

SUIVANT

IMPRIMER MON ACCUSÉ DE VOTE

ELECTION-EUROPE by SLIB®

©2003-2023 - Election Central® by SLIB - Droits de reproduction réservés

Merci de cliquer sur le bouton **> SUIVANT** pour :

- **Accéder aux deux autres scrutins**
- **Quitter le site de vote**

Le bandeau « Élections » est passé du **VIOLET** au **GRIS** : **le vote a bien été pris en compte.**

The screenshot shows the voting interface for the Sacem Annual General Meeting on June 20, 2023. At the top, the Sacem logo is displayed with the tagline "Ensemble faisons vivre la musique". The main heading is "ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 20 JUIN 2023", followed by the voting period: "Le vote est ouvert du mardi 30 mai 2023 (9h00) au mardi 20 juin 2023 (à la clôture des votes annoncée par le Président du Conseil d'administration en séance)".

The message is addressed to "Chère associée, Cher associé," and welcomes the user to the secure voting site. It states that voting is possible from May 30, 2023, to June 20, 2023, until the end of the general assembly debates. A note indicates that the closure of voting will be announced in the meeting and cannot be predicted precisely, recommending voting no later than 16h30 on June 20, 2023.

The user is invited to vote electronically for three ballots:

- **1er vote** : les élections des membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et de la Commission des programmes
- **2ème vote** : l'approbation des décisions et résolutions
- **3ème vote** : l'approbation des modifications des Statuts et du Règlement général de la Sacem et du Règlement du RAES

Users can vote multiple times and can print their receipt for each vote. Instructions for voting are provided, including a note that the election banner changes from violet to grey once the vote is confirmed.

The current status is "Il vous reste 2 vote(s) à exprimer." The interface shows three ballot options, with the first one highlighted in a red box:

- LES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES
- LES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS
- LES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA SACEM ET AU RÈGLEMENT DU RAES

At the bottom, the "ELECTION-EUROPE by SLIB" logo and copyright information "©2003-2023 - Election Central® by SLIB - Droits de reproduction réservés" are visible.

Pour voter pour le deuxième scrutin (les décisions et résolutions), merci de **cliquer sur** :

LES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS



Vous pouvez à votre convenance :

- **Exprimer vos choix un à un**, pour chaque proposition soumise au vote.
- **Approuver en un seul clic** à l'aide du bouton prévu à cet effet l'ensemble des décisions/résolutions. Si vous le souhaitez, vous pouvez décocher les cases pour voter NON ou ABSTENTION.

sacem
Ensemble faisons vivre la musique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 20 JUIN 2023

Le vote est ouvert du mardi 30 mai 2023 (9h00) au mardi 20 juin 2023
(à la clôture des votes annoncée par le Président du Conseil d'administration en séance)

2ème vote : les décisions et résolutions

En cliquant sur la décision ou la résolution soumise à votre vote, vous pouvez prendre connaissance de son contenu.

Pour voter, indiquez votre choix pour chaque décision et résolution en cliquant sur la case prévue à cet effet (OUI – NON – ABSTENTION).

En cliquant sur « SUIVANT », vous pourrez contrôler vos choix grâce à un récapitulatif de votre vote.
Pour valider définitivement votre bulletin, il vous suffira de cliquer sur le bouton « VOTER ».

Cliquez ici si vous approuvez l'ensemble des décisions et résolutions.

PRONONCEZ-VOUS SUR :

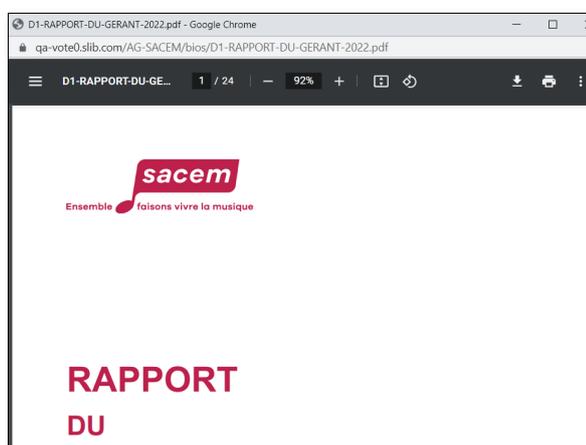
La décision n° 1
Approbation du **rapport d'ensemble sur l'activité de la société** au cours de l'exercice 2022 par Mme Cécile RAP VEBER, Directrice Générale, gérante de la SACEM.
[Cliquez ici pour consulter le rapport du gérant 2022.](#)
[Cliquez ici pour consulter le budget action culturelle.](#)

OUI NON ABSTENTION

La décision n° 2
Approbation du **rapport du Conseil de surveillance** sur l'exercice 2022.
[Cliquez ici pour consulter le rapport du Conseil de surveillance 2022.](#)

OUI NON ABSTENTION

Vous pouvez **consulter le document et/ou l'information** soumis au vote en cliquant sur le lien.



Vous pouvez **contrôler vos choix** en cliquant sur **> SUIVANT**.



Le récapitulatif des choix de vote apparaît :



Pour modifier votre bulletin : cliquer sur **> RETOUR**

Pour valider le bulletin et le déposer dans l'urne électronique : cliquer sur **> VOTER**

Dès que vous aurez validé le bulletin de vote en cliquant sur le bouton **> VOTER**, vous recevrez **un accusé de réception** de la prise en compte du vote. **Vous pouvez l'imprimer si vous le souhaitez.**

Le bulletin a été déposé dans l'urne de vote électronique et a été automatiquement crypté :



Le bandeau « Décisions et résolutions » est passé du **violet** au **GRIS** : **le vote a bien été pris en compte.**

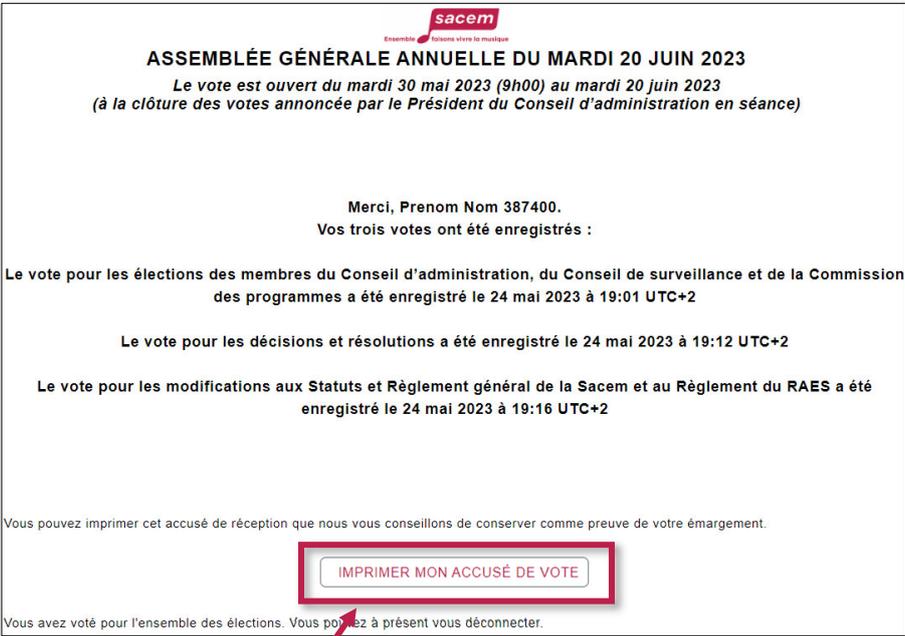


Même procédé pour le troisième scrutin (les modifications aux statuts et règlement général de la Sacem), merci de **cliquer sur** :



LES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA SACEM ET AU RÈGLEMENT DU RAES

Une fois le vote effectué, vous recevrez un dernier **accusé de réception** confirmant la prise en compte de vos trois votes.



sacem
Ensemble faisons vivre le musique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 20 JUIN 2023
Le vote est ouvert du mardi 30 mai 2023 (9h00) au mardi 20 juin 2023
(à la clôture des votes annoncée par le Président du Conseil d'administration en séance)

Merci, Prenom Nom 387400.
Vos trois votes ont été enregistrés :

Le vote pour les élections des membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et de la Commission des programmes a été enregistré le 24 mai 2023 à 19:01 UTC+2

Le vote pour les décisions et résolutions a été enregistré le 24 mai 2023 à 19:12 UTC+2

Le vote pour les modifications aux Statuts et Règlement général de la Sacem et au Règlement du RAES a été enregistré le 24 mai 2023 à 19:16 UTC+2

Vous pouvez imprimer cet accusé de réception que nous vous conseillons de conserver comme preuve de votre émargement.

IMPRIMER MON ACCUSÉ DE VOTE

Vous avez voté pour l'ensemble des élections. Vous pouvez à présent vous déconnecter.

Vous pouvez l'imprimer si vous le souhaitez.

Nous vous souhaitons une excellente Assemblée générale

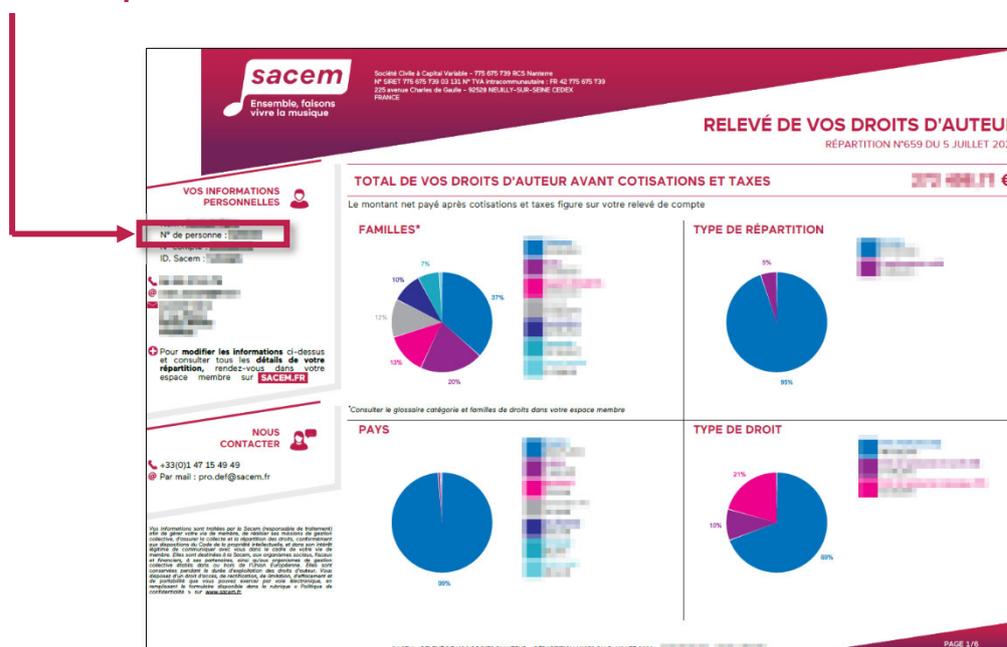
Où trouver votre « numéro de personne » ?

Votre numéro de personne se trouve :

- Sur votre relevé de droits d'auteur
- Dans votre espace membre, rubrique « Mes identifiants Sacem »

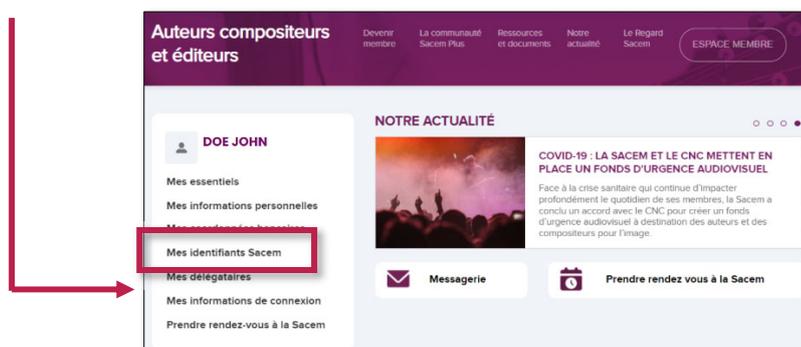
SUR VOTRE RELEVÉ DE DROITS D'AUTEUR

Votre **numéro de personne** figure sur la première page de votre relevé dans la rubrique « **Vos informations personnelles** ».



DANS VOTRE ESPACE MEMBRE SUR SACEM.FR

Une fois connecté à votre espace membre, cliquez sur **> Mes identifiants Sacem**.



La page suivante s'affiche :

Votre numéro de personne figure à droite de l'écran. Notez-le avant de vous rendre sur le site de vote.

